

Rapport de gestion 2009

Dicastère M. Eric Baudin

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLICE DES CONSTRUCTIONS

Plan de quartier "Place du Château"

Après avoir officialisé son partenariat avec l'entreprise Lösinger, au travers d'une convention, les travaux d'adaptation du plan de quartier, afin de le remettre d'actualité, ont été entrepris par le Bureau Thibaud-Zingg, mandataire officiel désigné pour cette légalisation.

En février 2009, deux séances ont été organisées, la première regroupant la Commission d'urbanisme, le mandataire et la Municipalité. Cette séance a permis d'étudier tous les articles du règlement, permettant ainsi d'avoir un débat constructif. La deuxième séance, regroupant entre autre le Service du développement territorial (SDT) a eu un aspect beaucoup plus officiel, au cours de laquelle la Municipalité a été rendue attentive qu'un contact avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL) paraissait vivement conseillé, Grandson étant considérée comme une ville d'intérêt national, selon le recensement ISOS (Inventaire des sites construits à protéger).

Cette rencontre a permis de faire la connaissance du nouveau Conservateur cantonal, M. Chenu, qui dans le cadre de cette séance, remet en cause ce projet pour deux raisons : la première, sur le fait qu'une modification de la valeur de recensement architectural de l'entrepôt communal et de l'Eglise libre rendait ainsi leur démolition impossible; la deuxième sur la non constructibilité des bâtiments prévus dans le coteau. Par la suite, les nombreux dialogues, échanges de correspondance et séances de travail avec la section Monuments et sites du SIPAL ont permis d'assouplir la situation, puisque ce service a accepté la démolition des bâtiments existants. Il est également entré en matière sur un projet de densification du coteau, pour autant que soit mise en place une procédure garantissant un processus de qualité pour ce projet, notamment par une qualité paysagère et architecturale dans le choix de l'aménagement du coteau derrière les Remparts et de la place du Château.

En novembre 2009, la Municipalité informait le Conseil communal qu'un futur préavis allait être déposé, afin d'obtenir un crédit permettant d'effectuer des études tests pour le secteur susmentionné.

En 2010, il est prévu de travailler d'une part sur un plan de quartier "place du Château" limité à l'espace public de la place et les nouveaux bâtiments délimitant le front nord, comprenant également la surface nécessaire à la construction d'un parking souterrain et d'autre part, sur l'entier du coteau, par le biais de ces études tests.

En l'état actuel, aucune considération n'a encore été prise sur la façon dont sera traitée la réalisation des terrains (vente ou DDP)

Plan directeur communal et des déplacements

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le plan directeur est obligatoire pour les communes comportant plus de mille habitants. Il détermine les objectifs d'aménagement de la commune. Il tient compte également des options cantonales et régionales de développement (AggloY). Il ne s'agit pas d'un programme qui fluctue au gré des événements, mais il s'agit bien d'arrêter un certain nombre d'axes de développement

urbanistique pour ces 15/20 prochaines années. Hormis le Bureau Fischer & Montavon qui s'est occupé de l'aspect aménagement du territoire et du pilotage du projet, la Municipalité a jugé utile, dans son approche, d'avoir également recours à un bureau spécialisé dans les transports et la mobilité ainsi qu'à un spécialiste en environnement. L'étude, débutée en juillet 1995, aura finalement trouvé son épilogue à fin 2009.

En 2009, les travaux de nos mandataires se sont poursuivis. Plusieurs séances entre le Bureau Fischer & Montavon et la Municipalité ont été organisées et courant mars, le projet du PDCom a été présenté à la Commission d'urbanisme, permettant ensuite à la Municipalité de se déterminer sur la mise au point du projet.

Finalement, une dernière séance de coordination avec le Canton et d'ultimes réglages en relation avec le projet AggloY ont permis de finaliser ce PDCom, ce qui a permis sa transmission auprès des différents Services de l'Etat, pour examen complémentaire, à fin 2009.

Fin janvier 2010, la Municipalité conviera la population à une séance d'information publique.

Projet d'agglomération yverdonnoise

L'AggloY, Agglomération yverdonnoise, est formée des 9 communes de Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Gressy, Montagny-près-Yverdon, Pomy, Treycovagnes, Valeyres-sous-Montagny, Yverdon-les-Bains et Grandson, ainsi que du Canton de Vaud comme partenaire principal.

Le document d'intention du concept général des études préliminaires a été envoyé à Berne fin 2007. Ce document, servant de fil conducteur, a permis durant l'année 2009 de poursuivre de nombreuses études d'avant-projets relatives aux mesures infrastructurelles, qui constituent la concrétisation des études préliminaires citées plus haut. Ces études ont permis de détailler notamment les éléments à réaliser et d'en évaluer l'ampleur.

Grandson est particulièrement concernée par le PM 05 (paquet de mesures 05) qui touche l'espace public de la place du Château, des rues Haute et Jean-Lecomte ainsi que des ruelles adjacentes.

Les principaux objectifs poursuivis par la commune sont de revaloriser et revitaliser la place et les rues précitées, en cherchant également à résoudre les problèmes de stationnement du centre historique de notre bourg et de profiter d'en assainir le réseau souterrain. C'est M. Thibaud, architecte, qui a été mandaté par le comité de pilotage de l'AggloY. Il est à relever qu'en septembre 2009, cet avant-projet a été présenté à la Commission d'urbanisme.

Ce PM 05 est un avant-projet de 1^{ère} génération ou projet prioritaire, qui suit le timing et dont les travaux devraient débiter 2011-2013 pour les rues Haute et Jean-Lecomte et 2014-2016 pour la place du Château.

Grandson est également touchée par le PM 01 qui concerne un réaménagement de la RC 401, allant de la gare de Grandson jusqu'à l'entrée d'Yverdon-les-Bains, ayant pour but de maîtriser le trafic, d'assurer la continuité des itinéraires de mobilité douce, de garantir de bonnes performances du réseau de transports publics et également d'adapter la route à son environnement paysager et construit. Plusieurs variantes d'aménagement et d'organisation de la chaussée ont été étudiées. La Municipalité a été invitée à se prononcer en particulier sur la création d'une piste cyclable et d'un parcours piétonnier sur le secteur concerné.

Ce projet analyse également une revalorisation de la place de la Gare et les possibilités d'en modifier l'espace public. La finalisation de cet avant-projet PM 01 a pris un petit peu de retard et la période de réalisation est prévue en 2013-2015.

Ces deux avant-projets ont également été présentés, respectivement en août et septembre 2009, à la SCEP (sous-commission cantonale des espaces publics). Cette commission a pour rôle d'apporter conseil et appui aux communes sur les questions d'aménagement des espaces publics, en amont des procédures d'examen préalable.

Plan partiel d'affectation "Fiez - Pittet"

Afin que l'étude de ce PPA puisse se poursuivre, le SESA (Service des eaux, sols et assainissement), division économie hydraulique, avait courant 2008 demandé ou plutôt exigé qu'une étude hydrologique soit menée sur l'entier du cours de « La Brinaz » et qu'une carte des dangers liés à cette rivière soit établie sur le secteur du PPA.

Cette étude, confiée au Bureau Stucky SA, à Renens, a débuté en octobre 2008 et a pu être présentée aux différents partenaires (Services de l'Etat, Municipalités de Montagny-près-Yverdon et Grandson, Bureau Dolci) en mars 2009. Ces travaux ont permis d'établir que la zone de Fiez-Pittet et par conséquent, celle également du Petit-Chamard, étaient des zones potentiellement inondables, avec un danger évalué à « moyen », nécessitant dès lors des travaux d'aménagement si l'on voulait rendre ces secteurs constructibles et habitables.

Dès lors, le SESA a demandé de poursuivre les investigations, en élaborant un concept général d'aménagement du cours d'eau, soit depuis le carrefour de « La Brinaz » jusqu'à son embouchure. Le bureau précité a poursuivi les études et a rendu ses conclusions en décembre 2009. Plusieurs variantes ont été étudiées et celle retenue a été d'augmenter la capacité de débit du cours d'eau, par son élargissement, par un aménagement des rives et également de travailler sur le profil en long de la rivière, soit la creuse du cours d'eau aux endroits ne permettant pas un assainissement latéral.

Il est bon de préciser que les frais liés à ces deux études seront subventionnés par le Canton, à raison de 60% environ, le solde étant à la charge des communes concernées. Quant au coût total engendré par la revitalisation des berges, il sera subventionné à raison de 90% au moins, par la Confédération et le Canton.

2010 verra donc la reprise de ce dossier de PPA par notre mandataire, qui pourra l'affiner tout comme son règlement, en tenant compte du résultat des études établies à ce jour.

Plan partiel d'affectation "Es Pierres"

Début 2009, un projet de convention, destiné à régler la mise en conformité des malfaçons (canalisations, voirie...) engendrées par le projet, est parvenu en mains de la Municipalité. Après étude de ce document, il est apparu aux yeux des autorités que certains éléments n'étaient pas clairs et qu'ils méritaient, pour certains, d'être revus et pour d'autres, affinés.

Au terme de nombreux échanges de correspondance et séances, un accord de principe a été convenu, sous réserve de l'essai lié à la modification du dos d'âne du chemin du Coteau (comblement de l'arrondi). Cet essai, effectué le 2 novembre 2009, en présence de la Municipalité in corpore, a été concluant. Il a permis de constater que notamment, le camion de Lemans Environnement pouvait emprunter cette voirie, sans problème, aussi bien en position surélevée qu'en position dite normale et que l'amélioration de la future voirie paraissait tout à fait convenable et praticable.

Cet essai a été attesté par le biais d'un rapport technique établi par un bureau d'ingénieurs. Dès lors, le conseil de la Municipalité a été prié de poursuivre les tractations, afin de finaliser la convention qui permettra ainsi de régler cet épineux dossier et de pouvoir délivrer le permis de construire pour l'étape 3.

Au sujet de la liaison du chemin du Coteau à la route de Giez, le préavis municipal n° 478 a été déposé et accepté par le Conseil communal, lors de sa séance du 1^{er} octobre 2009. Dès lors, la procédure de mise à l'enquête a été engagée et ce dossier a été envoyé au Service des routes pour examen préalable. Il devrait être soumis officiellement à l'enquête publique, début 2010, conformément à la Loi sur les routes.

Concernant les habitations des étapes 1 et 2 et dans le cadre de la délivrance des permis d'habiter, la Commission ad hoc a procédé, en date du 1^{er} juillet 2009, à la visite de tous les logements.

Plan partiel d'affectation "En Bru" et sa réalisation

Ce dossier a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique ouverte du 17.01.2009 au 16.02.2009. Aucune opposition n'a été recensée et les travaux avancent tout à fait normalement. Ils devraient se terminer fin 2010 pour le bâtiment Les Tilleuls (nouvelle construction), fin 2011 pour celui nommé Les Sorbiers (transformations bâtiment existant) et enfin courant 2012 pour le bâtiment Les Lilas (transformations sanitaires bâtiment existant).

Pôle de Développement économique no 14

En décembre 2008, dans le cadre de la légalisation du Pôle de développement économique 14 et de l'implantation du Lignopôle AvantiBois, la Municipalité, appuyée par le canton, par le GOP (Groupement opérationnel des pôles) et soutenue sans retenue par l'ADNV, a lancé une étude de faisabilité en amélioration foncière (AF) / aménagement du territoire (AT) et établi un dossier d'appel d'offres, ainsi qu'un cahier des charges, auprès de quatre bureaux d'architectes-urbanistes.

En février 2009 et en fonction des différents critères d'adjudication, c'est le bureau Plarel, à Lausanne, qui a été choisi pour mener à bien cette étude. Les travaux et investigations de ce bureau, appuyé par le bureau Jaquier & Pointet pour l'aspect foncier et CSD SA pour celui de l'environnement, ont débuté en avril 2009. D'avril à décembre 2009, de nombreuses séances ont été organisées entre les différents partenaires.

Les propriétaires des parcelles situées sur le secteur d'étude ont, quant à eux, été rencontrés à deux reprises, la dernière le 9 décembre 2009. Ils ont ainsi pu, au travers de ces présentations, se faire une idée des solutions proposées pour la mise en valeur de leurs terrains. La Municipalité souhaitant connaître au mieux leurs intentions et leurs vœux, un questionnaire leur a été transmis, avec un délai de réponse fixé au 20 février 2010.

Il est bon de rappeler que le périmètre considéré dans l'étude couvre une surface totale d'environ 500'000 m². Il est divisé en 56 parcelles privées appartenant à 27 propriétaires.

Le secteur "En Bronjon", à Moudon, fait également l'objet d'une étude similaire, ce qui ne remet toutefois pas en cause le soutien cantonal aux procédures actuellement en cours sur notre commune. Le rapport de l'étude de faisabilité devrait être distribué aux différents services cantonaux concernés, début 2010, afin qu'ils puissent donner leur appréciation en fonction de leurs domaines respectifs. Les résultats de cette étude seront une esquisse de développement territorial et une étude préliminaire en améliorations foncières, mais en aucun cas *un projet d'affectation*.

CFF – dossier « parois anti-bruit »

L'année 2009 a été une année de tractations entre les différents opposants/réclamants et les CFF; l'OFT officiant quant à elle comme organe décisionnaire. La Municipalité a décidé de retirer ses oppositions, comprenant que les prolongations vivement souhaitées sur les secteurs des campings n'étaient pas réalisables par les CFF. Par contre, elle a maintenu son désir de voir les parois en béton recouvertes de verdure aux endroits appropriés et également sur le tronçon du Pécros, tronçon jugé, quant à lui, non végétalisé par les CFF.

Il est à relever qu'à ce sujet, l'OFT n'est pas du même avis, puisqu'il a appuyé la Municipalité dans sa demande. L'implantation des parois en bois, pour sa part, n'est pas remise en question sur les secteurs de la Vieille Ville, ni celles en gabions pour le tronçon du Château.

Dans le cadre du Pôle de développement économique 14 et du projet AvantiBois, il n'est pas impossible qu'un assainissement phonique, sur le secteur traversant le Camping des Pins, puisse être entrepris, par le biais d'une mise à l'enquête séparée de celle des CFF. Les frais liés à ces travaux ne seraient bien évidemment pas supportés par les CFF, mais pourraient l'être dans le cadre des équipements du pôle. Toutefois, il y aurait de réelles possibilités de pouvoir bénéficier de l'infrastructure mise en place par les CFF (architecte, installation de chantier...).

Durant le 1^{er} semestre 2010, le dossier "oppositions" devrait être définitivement réglé, pour autant qu'aucun recours ne soit déposé auprès du Tribunal fédéral administratif. Si tout se passe bien et si le timing prévu est respecté, il faudra compter environ 2 ans, avant que la réalisation ne puisse commencer. Il est bon de relever que les échanges d'informations ont été soutenus entre la Municipalité, les CFF et l'OFT. Le Conseil communal a été régulièrement informé sur les éléments importants traités dans le cadre de ce projet.

Parking Jean-Lecomte

En 2009, les tractations se sont poursuivies avec l'Entreprise Béati Frères SA, propriétaire de la parcelle 92. Plusieurs options ont été étudiées et soumises à un homme de loi.

De l'étude faite à ce sujet, il ressort que la construction de l'ouvrage par Béati Frères SA, à ses frais, tout en restant propriétaire du terrain, paraît l'option nettement la plus claire et simple sur le plan juridique.

La Municipalité, tout comme les responsables de l'entreprise précitée, sont conscients qu'il est primordial, au vu de l'emplacement de la construction projetée, de tenir compte et de soigner l'intégration de cette construction, par rapport notamment aux remparts de la Vieille ville. A ce sujet, il a été demandé qu'un bureau d'ingénieurs et un bureau d'architectes-urbanistes soient engagés dans cette réflexion. La création de ce futur parking est non seulement définie dans le cadre du PDCOM, mais elle paraît également indispensable, prioritaire et stratégique, au vu des futurs travaux d'aménagement qui vont être prochainement entrepris et vont toucher le centre du Bourg de Grandson.

Commission des constructions

La commission a délivré, dans le cadre de ses contrôles, 18 permis d'habiter et d'utiliser. 3 ont été refusés.

Commission de salubrité

La commission a été saisie de deux dossiers et les appartements ont été déclarés salubres.

Statistiques

21 dossiers ont été déposés pour mise à l'enquête publique :

- 13 agrandissements et transformations de bâtiments existants
- 3 constructions de villas / immeuble d'habitation
- 2 piscines
- 1 projet d'importance : construction d'un EMS, transformation d'un bâtiment existant et démolition d'un bâtiment existant à Bru
- 1 aménagement d'une place de jeux, d'un espace à containers et d'un entrepôt dans le bâtiment existant (Oasis)
- 1 implantation d'une installation de communication (cabane scout)